

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE**  
**TENUE LE 5 FÉVRIER 2024**

Sont présents:

- Les conseillères mesdames Chantal Godbout, Sophie Bouchard
- Les conseillers M. Réjean Bernard, Réal East

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement, formant quorum sous la présidence de la mairesse Mme Fanny Dupras-Rossier.

Assiste également à l'assemblée, Mme Lise Bégin, directrice générale, greffière-trésorière qui agit en tant que secrétaire d'assemblée, assiste aussi à l'assemblée Mme Sylvie Perreault comme directrice générale adjointe.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Après avoir constaté qu'il y a quorum, la mairesse suppléante déclare la séance ouverte à 19h00.

**2. 24-02-20: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Mme Sophie Bouchard, appuyé par Mme Chantal Godbout et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance en titre, tel que présenté :

1. **Ouverture de la séance;**
2. **Adoption de l'ordre du jour;**
3. **Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 8 janvier 2023 à 19h00;**
4. **Voirie**
  - Résumé Contremaitre Opérateur en Voirie
5. **Rapport des activités du maire, des conseillers, DG ou DGA;**
  - Service Incendie Ville La Sarre 2 ans
  - Facture Ville de La Sarre Feux de Forêts 2023
  - Taxation 2024
6. **Correspondance;**
  - 1) Conseil en bref
  - 2) Mise a jour de la SOP FEU
  - 3) Rapport d'inspection bâtiment a risque
  - 4) Agent de protection de la faune
  - 5) Levée de fond Téléthon Ressource personnes handicapées
  - 6) Levée de fond fondation Brousseau-Dargis
7. **Présentation des comptes à payer;**
8. **Diverses résolutions:**
  - 1) Entente annuelle H2 LAB
  - 2) Licence FQM deuxième poste
  - 3) Octroi du camion 10 roues
  - 4) Vente par défaut de paiement taxe-déposé février MRC
  - 5) Déclarations des Intérêts pécuniers (15 février 2024)
  - 6) Dépôt TECQ 2019-2024 Travaux voirie locale
  - 7) Dépôt Bilan 2022 SQEEP
  - 8) Matricule 0414 12 7814
  - 9) Suivi Dualco
  - 10) Adhésion aux producteurs forestiers
9. **Période de questions (de 20h à 20h30);**
10. **Rapport de Projet de Développement (DGA)**
  - 1) Maison des jeunes
  - 2) Transport public adapté d'Abitibi-Ouest
  - 3) Naloxone
11. **Varia : Sujet Divers**
  - 1)
12. **Clôture de la séance. Il est \_\_\_ h\_\_**

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil

3. **24-02-21 :**            **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE**  
**8 JANVIER 2024**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire 8 janvier 2024 à 19h00.

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

Il est proposé par M. Réal East, appuyé par M. Réjean Bernard, et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance du 8 janvier 2024.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil

4. **VOIRIE**

- Résumé contremaitre opérateur en voirie
- Résumé DEC Enviro.
  - o Les travaux de forages sont terminés depuis vendredi le 2 février

5. **RAPPORT DES ACTIVITÉS DU MAIRE, DES CONSEILLERS, DG OU DGA;**

- Service incendie ville de La Sarre 2 ans
- Facture ville de La Sarre, feux de forêts 2023
- Taxation 2024

6. **CORRESPONDANCES**

- 1) Conseil en bref
- 2) Mise à jour de la SOP FEU
- 3) Rapport d'inspection bâtiment à risque
- 4) Agent de protection de la faune
- 5) Levée de fond Téléthon Ressource personnes handicapées
- 6) Levée de fond fondation Brousseau-Dargis

7. **24-02-22 :**            **PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER**

Il est proposé par Mme Sophie Bouchard, appuyé par M. Réal East et résolu à l'unanimité:

- D'accepter la présentation des comptes à payer, pour décembre 2023, janvier et février 2024, au montant de **175 249,10\$** et d'autoriser le paiement de ces factures par chèques ou par paiement direct Desjardins;
- D'accepter la présentation des factures payées par Accès D'Affaires, Visa ou par chèques manuels de décembre 2023 au montant de **962.13\$**
- D'accepter la présentation des salaires versés aux employés et aux élus, en janvier 2024 pour un montant de **15 577,93\$** et les DAS provinciales et fédérales; remises de déc. 2023 payées en janvier 2024 pour **2976,38\$**.
- Soit : le grand total des dépenses pour janvier 2024 pour **194 765,54\$**.

8.                    **DIVERSES RÉOLUTIONS**

- 1) **24-02-23 :**            **Entente annuelle H2LAB**

Il est proposé par M. Réjean Bernard, appuyé par Mme Chantal Godbout et résolu à l'unanimité, que la Municipalité de La Reine accepte l'offre de service de H2LAB tel que présenté.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil

2) **24-02-24 : Licence CIM/FQM deuxième poste**

Il est proposé par Mme Sophie Bouchard, appuyé par M. Réjean Bernard d'accepter les frais de 380\$ pour un 2<sup>e</sup> accès à CIM pour directrice générale adjointe.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil

3) **24-02-25 : Octroi du camion 10 roues**

ATTENDU QUE la municipalité n'a reçu aucune autre offre pour le camion 10 roues;

Il est proposé par Mme Chantal Godbout, appuyé par M. Réal East et résolu à l'unanimité, d'accepter l'offre reçu en janvier pour un montant de 4000\$.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil

4) **Vente par défaut de paiement taxe-déposé février MRC**

Aucun défaut de paiement à faire parvenir à la MRC

5) **24-02-26 : Déclarations des intérêts pécuniers (15 février 2024)**

ATTENDU QUE tous les élus doivent, à chaque année, remplir une déclaration de leurs intérêts pécuniers avant le 15 février 2024;

Il est proposé par M. Réal East, appuyé par M. Réjean Bernard et résolu à l'unanimité, de faire parvenir les déclarations tel que rempli.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil

6) **24-02-27 : Dépôt TECQ 2019-2024 travaux voirie locale**

Il est proposé par Mme Sophie Bouchard, appuyé par Mme Chantal Godbout et résolu à l'unanimité de déclarer avoir pris connaissance de l'autorisation des projets d'infrastructures en matière de voirie locale;

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil

7) **24-02-28 : Dépôt bilan 2022 SQEEP**

Un bilan 2022 de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable (SQEEP) ayant été remis en août 2023 et sur lequel il manquait de l'information;

Il est proposé par M. Réjean Bernard, appuyé par Mme Sophie Bouchard et résolu à l'unanimité de faire parvenir les données manquantes le plus rapidement possible;

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil

8) **Matricule 0414 12 7814**

Informations remise aux membres du conseil

9) **Matricule 0414 33 6051**

La demande du citoyen sera étudiée ultérieurement

10) **Suivi Dualco**

Informations remise aux membres du conseil

11) **24-02-29 : Adhésion aux producteurs forestiers**

Il est proposé par Mme Sophie Bouchard, appuyé par Mme Chantal Godbout et résolu à l'unanimité d'adhérer aux producteurs forestiers au montant de 485\$

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil

12) **24-02-30 : Cessation bail loyer**

Il est proposé par M. Réjean Bernard, appuyé par M. Réal East et résolu à l'unanimité d'accepter l'avis de non-reconduction de bail pour le logement du 3A, 3<sup>e</sup> Avenue Ouest;

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil

**24-02-31 : Logement disponible**

Il est proposé par Mme Sophie Bouchard, appuyé par Mme Chantal Godbout et résolu à l'unanimité de faire paraître dans le journal une annonce pour le logement disponible au 1 juillet 2024;

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil

9. **Période de questions**

10. **Rapport de projet de développement (DGA)**

1) **24-02-32 : Maison des jeunes**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a sondé les jeunes, par le billet de la politique familiale, pour l'intérêt d'une maison des jeunes et que la réponse fût négative;

Il est proposé par Mme Sophie Bouchard, appuyé par Mme Chantal Godbout et résolu à l'unanimité de transférer à la municipalité le montant d'argent pour ce comité et de nommer Mme Fanny Dupras deuxième signataire;

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil

2) **24-02-33 : Engagement financier – Transport public adapté d'Abitibi-Ouest 2024**

Attendu les prévisions budgétaires de la Corporation du transport public adapté d'Abitibi-Ouest pour l'année 2024.

IL EST RÉSOLU sur proposition de Madame Chantal Godbout, appuyé(e) par Madame Sophie Bouchard,

Que la ville de La Reine s'engage envers la Corporation du transport public adapté à financer 4 021.40 \$ (365.58 \$ \ mois) pour le reste de l'année 2024, payable pour les mois restant à l'année en cours.

Que la ville procédera en un versement à tous les 4 mois sur réception de la facture de la Corporation du Transport public adapté (janvier, mai et septembre).

3) **24-02-34 : Naloxone**

Il est proposé par M. Réjean Bernard, appuyé par Mme Chantal Godbout et résolu à l'unanimité que Mme Sylvie Perreault se procure gratuitement à la pharmacie, une trousse de Naloxone et de la rendre disponible à tous en l'incorporant à la trousse de premier soin dans l'entrée du centre communautaire, et de publier l'information dans le journal local;

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil

**11. VARIA : Sujet Divers;**

**24-02-35 : Vieille boîte de camion (sableuse)**

**ATTENDU QUE** La municipalité a encore en sa possession, une boîte pour camion 10 roues désuète.

**ATTENDU QU'**elle a reçu une offre d'achat pour la boîte;

Il est proposé par Mme Sophie Bouchard, appuyé par M. Réjean Bernard et résolu à l'unanimité qu'une annonce soit publiée dans le journal local, dans un souci de transparence et d'équité, pour permettre à tous de proposer un prix;

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil

**24-02-36 : Assemblée du conseil du 4 mars 2024**

Afin de s'assurer d'avoir quorum pour la réunion de mars 2024, il est proposé par M. Réjean Bernard, appuyé par M. Réal East et résolu à l'unanimité de reporter la réunion du 4 mars 2024 au 11 mars 2024;

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil

**10. 24-02-34 : CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par M. Réal East, appuyée par Mme Sophie Bouchard et résolu à l'unanimité que la séance soit levée. Il est 20h25.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil

---

Directrice générale Greffière Trésorière  
Lise Bégin

---

Mairesse  
Fanny Dupras-Rossier

*Je, Fanny Dupras-Rossier, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.*